

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Parent

<https://www.cadre21.org/membres/5439fb8b302a50011cc9fca6>

Date d'obtention : 2021-03-02 14:36:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Faire la rencontre dans les meilleurs délais (le plus rapidement possible).

Évaluer le contexte de l'événement; parler à l'auteur du signalement et à la victime, évaluer l'incident et vérifier l'info. (grille)

Vérifier la nature des gestes posés et des images partagées. (grille) Ne jamais regarder les photos.

Vérifier l'information auprès de tous les jeunes impliqués dans la situation ou des témoins. (grille)

Vérifier si les intentions sont impulsives ou malveillantes. Si impulsive: l'école fait toutes les démarches et communique avec la police à la toute fin. Si les intentions sont malveillantes: on confisque le cellulaire, on ne complète pas la trousse et on réfère directement à la police.

Dans les meilleurs délais, communiquer avec les parents.

Préserver l'identité et sécurité de tous les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens de ces trois mises en situation, c'est l'importance d'être à l'écoute de toutes personnes qui vient chercher notre aide; que ce soit une amie, un parent ou la victime elle-même, je dois être en mesure d'être bienveillante, de les soutenir, de les rassurer et de bien les guider tout au long de la démarche. Il ne faut surtout pas banaliser aucune situation et agir rapidement.

Ce que je retiens aussi, c'est de m'assurer de toujours bien prendre toutes les informations, ne pas oublier les jeunes impliqués de près ou de loin (témoins).

De plus, même si la victime ou l'instigateur refusent de collaborer, je dois les obliger à poursuivre la démarche pour le bien de tous afin de m'assurer que ça cesse et que la victime reçoive un bon soutien.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Comme je suis une intervenante de longue date, je me sens très à l'aise de rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime. D'amener les jeunes à partager les faits dans le respect et surtout sans jugement et de les accompagner dans cette démarche...c'est ce qu'on fait quotidiennement!

En ce qui me concerne, l'étape la plus difficile, c'est de me rendre compte que les intentions sont malveillantes. D'abord, ça vient me chercher au plus profond de mes valeurs d'intervenante mais surtout éviter la confrontation si le jeune nie ou refuse de collaborer (remettre son cellulaire).

Heureusement, à cette étape, les policiers prennent le relais!